



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1355

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga pour la réhabilitation d'un réseau d'eau potable existant et la mise en place d'un réseau d'assainissement dans deux des quatre quartiers de la commune de Nguekokh au Sénégal

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1355**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Teraanga pour la réhabilitation d'un réseau d'eau potable existant et la mise en place d'un réseau d'assainissement dans deux des quatre quartiers de la commune de Nguekokh au Sénégal**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine de Lyon et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

La ville de Nguekokh est située à 70 kilomètres au sud de Dakar, près de la côte. Elle couvre une superficie de 135 km² et compte plus de 20 000 habitants. Une étude réalisée en 2002 par le Cadre de concertation des acteurs du développement local a montré que dans tous les quartiers, le problème majeur évoqué par la population était l'accès à l'eau. En effet, seulement 2 000 à 3 000 personnes ont accès à l'eau et, la plupart du temps, la pression est si faible que seules les habitations situées à proximité du château d'eau et dans les points bas sont desservies.

Le comité de Jumelage Teraanga entre les communes de Brugheas, le Donjon et Saint Yorre dans l'Allier, intervient dans la commune de Nguekokh depuis l'année 2000 sur des projets de développement local. Ainsi, afin d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour cette population, Teraanga souhaite réhabiliter le réseau d'eau potable existant et mettre en place un réseau d'assainissement dans deux des quatre quartiers de la commune.

Ce projet consiste à fournir à la population locale une eau de qualité, mais aussi à permettre l'évacuation des eaux usées par des moyens adaptés au contexte local et respectant l'environnement, et enfin à améliorer l'état sanitaire des habitants par une formation à l'hygiène.

Le projet est évalué à un total de 323 258 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 80 000 €.

Lors de sa séance du 21 janvier 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 60 000 €, Veolia Eau apportant 20 000 €. Il est à noter qu'une aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pourra être recherchée par la Communauté urbaine à hauteur de 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de réhabilitation d'un réseau d'eau potable existant et la mise en place d'un réseau d'assainissement dans deux des quatre quartiers de la commune de Nguekokh au Sénégal,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 60 000 €, au profit de l'association Teraanga, dont le siège est situé Mairie de Brugheas, 18, rue de l'Eglise, 03700 Brugheas,

c) - la convention de financement à passer entre la communauté urbaine de Lyon et l'association Teraanga définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer ladite convention avec l'association Teraanga,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse une subvention d'un montant de 40 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 674 200 - fonction 222 pour un montant de 60 000 €.

4° - La recette de fonctionnement à provenir de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 40 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 748 000 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.